

Charte éthique de l'association
Rêver73
Rassembler – Évoluer – Vouloir – Entreprendre – Réaliser

1. Vision et responsabilité

Rêver73 est **un commun d'ingénierie territoriale** au service de l'intérêt général, d'une économie de la contribution et de la relation.

À ce titre, l'association s'engage à :

- favoriser un développement équilibré du territoire
- soutenir des dynamiques coopératives durables
- renforcer le pouvoir d'agir des acteurs locaux

2. Impact recherché

Les initiatives soutenues par l'association doivent tendre à **une mise au travail des droits culturels** sur différents plans :

Territorial

- réponse à un besoin local identifié
- contribution à la dynamique du territoire
- ancrage dans les réalités locales

Social

- inclusion des publics
- accessibilité des actions
- renforcement du lien social
- respect de la dignité des personnes

Environnemental

- prise en compte des enjeux écologiques
- sobriété dans les moyens mobilisés
- attention portée aux ressources locales

3. Principe de coopération

Rêver73 valorise :

- la complémentarité des acteurs
- le travail en réseau
- le partage et la circulation des savoirs et des compétences

Elle veille à éviter toute logique de mise en concurrence, conformément à son principe de subsidiarité.

4. Éthique des membres

Les membres s'engagent à :

- agir dans un esprit de respect et d'écoute
- contribuer de manière sincère et critique au projet collectif

- éviter toute situation de conflit d'intérêt non déclarée
- accepter les décisions collectives

5. Lutte contre les discriminations

Rêver73 condamne toute forme de discrimination, notamment fondée sur :

- l'origine
- le genre
- l'âge
- la situation de handicap
- l'orientation sexuelle
- les opinions ou croyances

L'association s'engage à promouvoir :

- l'égalité de traitement
- l'autodétermination
- la diversité

6. Transparence et responsabilité

Rêver73 veille à :

- une gestion transparente
- une communication claire
- une traçabilité des décisions

Les membres contribuent à cette exigence de responsabilité collective dans la fabrique du consentement.

7. Posture vis-à-vis des projets

Rêver73 agit en tant que :

- facilitateur
- coordinateur
- accompagnateur

L'association veille à :

- ne pas capter les projets
- valoriser les porteurs
- orienter vers les bonnes ressources

8. Évolution de la charte

La charte éthique peut être enrichie et adaptée en fonction :

- des retours d'expérience
- de l'évolution du projet
- des enjeux du territoire

